

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 SEPTEMBRE
2025



Extrait du registre des délibérations
République Française

N°DEL_2025_142

MISE A DISPOSITION DU DOJO DU COMPLEXE SPORTIF MARIE MARVINGT A
L'ASSOCIATION CAPOEIRA A TITRE GRACIEUX

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit septembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le , s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Madame Michèle GRELLIER Maire.

Présents :

Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Dominique BAUD, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Véronique LIGNIER, Arménio SANTOS, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Arnaud BEAUVOIR, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET, Line HUANG

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Pierre ARRIVETZ à Malika BARRY, Eric DUMOULIN à Michèle GRELLIER, Emmanuel LOEVENBRUCK à Vincent GRZECZKOWICZ, Olivier LASSAL à Pascal PONTY, Laurence BOUDER à Virginie MINART-GIVERNE, Levon MINASSIAN à Inès de MARCILLAC, Jean-Manuel PARANHOS à Paul MARSAL, Laurent LEFEVRE à Laurence GNEMMI, Sophie LEFEBURE à François SCHMITT, Yves ENGLER à Béatrice BELLINI

Absents :

Nathalie MOULIN

Secrétaire :

Laurence GNEMMI

Les 28 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHESE

Le complexe sportif Marie Marvingt situé sur l'Ile des Impressionnistes est un équipement municipal équipé de diverses infrastructures sportives. Son objectif principal est de favoriser la pratique du sport au sein de la commune de Chatou.

Ce complexe est mis à disposition de plusieurs associations locales afin de soutenir le développement des activités sportives.

L'Association Capoeira a exprimé le besoin d'un espace adéquat pour organiser ses séances d'entraînement et ses compétitions.

Son objectif est d'offrir à ses adhérents un cadre sécurisé et professionnel, garantissant ainsi la qualité des entraînements et la promotion des activités gymniques auprès des habitants de la commune. La ville de Chatou souhaite apporter une réponse favorable à cette demande.

Dans ce contexte, le Conseil municipal doit se prononcer sur la convention de mise à disposition du dojo du complexe sportif Marie Marvingt à l'Association Capoeira à titre gracieux.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Éducation, Restauration Municipale et Sports en date du 09 septembre 2025,

Considérant la volonté de la Ville de Chatou de promouvoir les activités sportives sur le territoire de la Ville,

Considérant l'importance de mettre en place une convention de mise à disposition du complexe sportif auprès de l'association capoeira,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** la convention de mise à disposition du dojo du complexe sportif Marie Marvingt à l'association Capoeira à titre gracieux.
- **d'autoriser** Madame le Maire à signer la dite convention et tous les documents y afférents.

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 26/09/2025